

Réunion Observatoire Régional DT/DICT

Mardi 11 juillet 2017 à la FRTP

Relevé de conclusions

Etaient présents :

- | | |
|--------------------------|-----------------------|
| - ARMANGE Raymond | SMPT |
| - BARIL Olivier | EIFFAGE Energie Ouest |
| - DE HEDOUVILLE Bertrand | SMA BTP |
| - ESCULIER Claire | FRTP Bretagne |
| - FERU Vincent | Pays de Morlaix |
| - GASNIER Arnaud | SANTERNE Bretagne |
| - GEFFROY Amandine | CISE TP |
| - GUEVEL Dominique | RTE |
| - HERBAUX Thierry | DREAL Bretagne |
| - LE DANIEL Charles | ENEDIS |
| - MARC Katleen | EUROVIA Bretagne |
| - MATECKI Julien | EUROVIA Management |
| - MORIN Christian | FRTP |
| - PEJOUX Stéphanie | CHARIER TP |
| - PERROUX Jean-Marc | GrDF |
| - POIROT Dominique | FRB Bretagne |
| - SALAÛN François | DREAL Bretagne |
| - VANNIER Frédéric | SADE |

1) Point d'information sur l'AG de l'Observatoire national

Représentant l'Observatoire régional à l'Assemblée Générale de l'Observatoire national le 11 mai dernier, Jean -Marc PERROUX présente l'activité des différents groupes de travail (diaporama joint en annexe) avec la **réalisation d'affiches** (document joint en annexe) relatives à l'AIPR et au marquage-piquetage, fait part de documents émanant d'autres observatoires régionaux dont **Mémento par la Bourgogne** (document joint en annexe) et d'un document pour les DCE réalisé par l'Auvergne (Claire ESCULIER prendra contact avec la région concernée) .

Les entreprises souhaiteraient disposer du guide technique (fascicule 2) en version Word pour extraire les fiches en fonction des thématiques et activités.

2) Actualité réglementaire (diaporama joint en annexe)

Suite à la dernière réunion de l'Observatoire, la DREAL fait un rappel de la réglementation AIPR (par rapport au public) avec un tableau récapitulatif (tableau modifié joint en annexe) et de la réglementation relative à la certification.

3) REX par réseaux (diaporamas joints en annexe)

Sont joints en annexe, les diaporamas d'Orange, d'ENEDIS Bretagne et de GRDF ;

ENEDIS présente un tableau (suite à un travail d'échantillonnage) récapitulant le nombre de DT et de DICT, qui fait apparaître au total seulement **20% de DT réalisées**.

Pour la DREAL, le plus efficace face à un tel constat (DICT sans DT) c'est qu'ENEDIS transmette les infractions pour sanctionner les Maitres d'ouvrages (solution mises en œuvre dans d'autres régions) via des amendes administratives.

Les entreprises regrettent le fait qu'ENEDIS ne soit plus partenaire des formations «mixtes» dommages ouvrages avec GRDF, en direction des salariés de la profession. La FRTF Bretagne adressera un courrier à ENEDIS en ce sens.

RTE indique que les éléments seront présentés lors de la prochaine séance.

Suite au signalement de plusieurs entreprises via la FRTF concernant des concessionnaires de réseaux non respectueux de la réglementation, la DREAL a engagé des sanctions administratives et un contentieux est en cours.

4) Action de sensibilisation auprès des élus : démarche avec les AMF

Suite à la rencontre régionale du 8 mars et comme annoncé lors de la précédente réunion de l'Observatoire régional, une action aura lieu **le 6 septembre prochain après-midi avec l'AMF 35** au village des collectivités, pour sensibiliser les élus à la réforme et à leur responsabilité et obligations (DT, IC,...PCRS).

Interviendront : **Jean BOESCH** du Ministère pour présenter les enjeux liés à la réglementation, **Yves RIALANT**, délégué général de l'Association Française pour l'information Géographique, pour intervenir sur le Plan Corps de Rue Simplifié et **Dominique CAILLAUD**, ancien Député de Vendée qui a mis en place le PCRS dans ce département. Seront également associés GrDF Bretagne et ENEDIS 35.

L'invitation adressée par l'AMF 35 sera relayée aux membres de l'Observatoire régional.

5) Représentation de l'Observatoire régional DT/DICT au sein de GéoBretagne

Après échange, la DREAL Bretagne est mandatée pour représenter l'Observatoire régional.

6) Questions diverses

La prochaine séance est programmée **le mardi 28 novembre à 9h dans les locaux de la FRTP.**